

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_13
id. 1866

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**RD 94 – PR 5+047 À 11+192 – REPROFILEMENT DE CHAUSSÉE DE
CAMPSAS À RD 930 CAMPSAS – LABASTIDE SAINT PIERRE -
ORGUEIL****AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant la RD 94.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 11 juin 2015, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal.

Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et le délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
- le marché d'aménagement de la route départementale RD 94, avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 94 – PR 5+047 à 11+192 – Reprofilement de chaussée de CAMPSAS à RD 930
CAMPSAS – LABASTIDE ST PIERRE - ORGEUIL

Montant : 409 355,00 € HT

Délai d'exécution : 10 semaines

Attributaire : Société COLAS Sud-Ouest

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC